

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| VOIRIE | 2 |
| ASSAINISSEMENT | 3 |
| EAUX PLUVIALES | 3 |
| EAUX USEES | 3 |
| EAU POTABLE | 4 |
| ELECTRICITE ET ECLAIRAGE | 4 |
| COFFRETS..... | 4 |
| COFFRETS RELAIS..... | 4 |
| ECLAIRAGE PUBLIC..... | 4 |
| TELECOMMUNICATIONS | 4 |
| INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DE COMMUNICATION..... | 4 |
| PARTIES COMMUNES – ESPACES VERTS | 4 |
| PARKINGS | 5 |
| SIGNALISATION ROUTIERE | 5 |
| NOTE DE CALCULS HYDRAULIQUES..... | 6 |

PREAMBULE

Le lotisseur s'engage à exécuter dans les règles de l'art, les travaux décrits ci-après, et figurant sur les plans ci-annexés, pour assurer la viabilité du lotissement nommé « Le Vinet II » situé sur la commune de DREFFEAC à partir de la date de notification qui lui sera faite de l'approbation municipale.

Les lots sont numérotés de 30 à 52 dans la continuité de la première opération d'aménagement « Le Vinet ».

VOIRIE

La voirie créée permet l'accès à tous les lots pour les véhicules du service de protection contre l'incendie et pour les véhicules de déménagement (voir plan annexé au présent dossier « Programme des travaux » PA8b – PA8c – PA8d).

L'entrée de l'opération d'aménagement se fera par la Rue du Clos Neuf située au Nord-Est de l'emprise foncière et par la rue du Vinet en empruntant la voie créée dans le cadre du premier projet d'aménagement « Le Vinet ».

La voie principale à double sens de circulation desservira les lots 30 à 46. Une secondaire à sens unique de circulation desservira des lots 49 à 52.

La voie principale aura une emprise de 8.00 mètres au minimum.

Cette voie aura pour profil :

- un trottoir de 1.50 mètres,
- la bande roulante de 5.00 mètres,
- un espace vert de 1.50 mètres.

La voie secondaire aura une emprise de 6.00 mètres au minimum.

Cette voie aura pour profil :

- la bande roulante de 5.00 mètres,
- un espace vert de 1.00 mètres.

Les voies permettent aux véhicules de répurgation d'accéder à tous les lots.

La structure de la chaussée des voies sera constituée d'une couche de GNT 0/60 sur 30 cm d'épaisseur, d'une couche de GNT 0/31,5 sur 25 cm d'épaisseur et d'un enrobé, revêtement de béton bitumineux 0/10 à 130 kg/m² sur 6 cm d'épaisseur. Un feutre géotextile pourra être mis en place sous la structure suivant la nature des terrains au moment des travaux.

Les circulations piétonnes :

- Les trottoirs seront constitués, d'une couche de GNT 0/31,5 sur 20 cm d'épaisseur et revêtement de béton bitumineux 0/6 à 80 kg/m² sur 4 cm d'épaisseur.
- Les sentiers piétons, dans les espaces verts, seront constitués d'une couche de 0/31.5 sur 20 cm et d'un sablé sur une épaisseur 5 cm.

Les places de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite (PMR) auront la même structure que la chaussée avec comme une finition un enrobé. Les autres places de stationnement auront la même structure que la chaussée avec une finition pavée avec joints larges enherbés.

Les constitutions définies ci-dessus pourront éventuellement être modifiées en fonction de la nature du terrain au moment des travaux.

Il est précisé que la structure de la voie ainsi proposée devra obligatoirement donner des mesures de déflexion dont la moyenne sera inférieure à 150/100^{ème} de m/m avec des pointes maximales de 200/100^{ème} de m/m maximum. L'écart type des mesures de déflexions de la chaussée ne pourra être supérieur à 50.

ASSAINISSEMENT

EAUX PLUVIALES

Le projet prévoit la gestion des eaux pluviales de toute son emprise jusqu'à l'occurrence décennale (10 ans) avec un rejet au débit régulé de 5l/s pour un volume de rétention global de 220m³ au minimum.

Chaque lot sera équipé ouvrage individuel permettra le stockage et l'infiltration équivalent à 2m³ d'eaux pluviales. Il sera muni d'une surverse branchée en gravitaire sur le réseau EP interne de l'opération. L'équipement individuel projeté sera décrit dans les demandes de permis de construire, sa mise en œuvre sera à la charge des acquéreurs des lots. Cette rétention équivaut à un volume de 46m³.

Les eaux pluviales des espaces communs seront recueillies dans le réseau commun du lotissement et dirigées vers deux bassins de rétention.

Le premier bassin, situé sous voirie, sera constitué de buses d'un diamètre de 600mm. La capacité de rétention du premier bassin sera de 32m³.

Le second bassin sera créé dans l'espace vert à l'Est du projet à l'arrière des lots 40 et 41. Les canalisations en entrée et sortie de bassin seront protégées par de l'enrochement. Un régulateur de débit et une surverse seront installés en sortie de bassin. La capacité de rétention du second bassin sera d'au moins 150m³.

L'exutoire du réseau d'eaux pluviales sera le fossé créé dans l'espace vert, le long de la voie ferrée. Ce fossé sera raccordé au fossé existant plus au Sud sur la première opération d'aménagement « Le Vinet ».

Chaque lot disposera d'un branchement individuel qui sera raccordé au réseau commun d'eaux pluviales.

Les canalisations du réseau EP seront de type CR8 en PVC 300 et 600 pour le réseau commun, PVC 160 pour les branchements individuels et PVC 200 pour les avaloirs.

EAUX USEES

Les eaux usées des lots seront recueillies par l'intermédiaire d'un tabouret placé en façade des lots et canalisées en mode gravitaire jusqu'au réseau communal existant sous la Rue du Clos Neuf.

Les canalisations eaux usées seront en PVC 200 de type CR8.

EAU POTABLE

Le lotissement sera relié à la canalisation existante et tous les lots seront desservis en eau potable.

Tous les détails seront consignés dans le plan annexé, un poteau incendie pourra être implanté à l'intérieur du projet suivant les directives du SDIS44.

Le réseau sera conforme aux prescriptions du syndicat départemental d'adduction d'eau potable.

ELECTRICITE ET ECLAIRAGE

Tous les lots seront desservis en électricité. Le réseau basse tension sera réalisé au moyen de conducteurs souterrains, alimentant des boîtiers de raccordement enfermés dans les coffrets à incorporer aux clôtures des lots.

COFFRETS

Les coffrets seront placés le long de l'alignement du domaine public, l'ouverture du coffret donnant sur les espaces communs ou publics.

Le lotisseur aura soin de coordonner ces études et ces travaux qui seront conformes aux prescriptions d'Electricité de France.

COFFRETS RELAIS

Tous les coffrets relais ENEDIS feront l'objet d'une étude particulière pour être dans la plus grande majorité incorporés avec les autres coffrets de branchement.

Tous les réseaux d'électricité seront conformes aux prescriptions d'ENEDIS et du SYDELA.

ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public sera installé sur le lotissement. Les poteaux seront conformes au cahier des charges de la commune de DREFFEAC.

La position des poteaux sera consignée dans les plans annexes.

TELECOMMUNICATIONS

Le projet de desserte téléphonique du lotissement sera réalisé suivant les prescriptions des Télécom qui en fixeront les modalités d'exécution. Cette desserte téléphonique se fera en souterrain (voir plan annexé). Chaque lot disposera d'un citerneau raccordé au réseau interne du lotissement.

INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DE COMMUNICATION

Les fourreaux et les câbles de fibres optiques seront posés dans l'attente de la réalisation et du raccordement de l'opération aux réseaux de fibre optique. *(suivant décret n°2016-1182 du 30/08/2016 modifiant l'arrêté du 17/02/2012)*

PARTIES COMMUNES – ESPACES VERTS

Les espaces verts communs seront traités en espaces d'agrément : plantés de gazon ou de massifs arbustifs. La réalisation des travaux d'aménagement paysager se fera pendant la phase de travaux de finition.

Pour respecter la volonté de paysager l'ensemble, les parties non construites des lots devront être plantées.

PARKINGS

Tous les lots devront comporter un accès pour faciliter le stationnement de midi. La position de cet accès sera conforme au plan de composition.

Les accès imposés seront de 6 mètres de largeur par 5 mètres de profondeur, avec un positionnement soit libres soit imposés à l'exception du lot 33 qui aura une entrée de lot imposée de 5 mètres de largeur par 5 mètres de profondeur.

Douze places de stationnement communes dont trois places PMR, destinées à recevoir les visiteurs, sont prévues sur l'ensemble de l'opération. Elles seront regroupées en trois « poches ».

SIGNALISATION ROUTIERE

Le lotisseur a la charge de la fourniture et de la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation à implanter sur les voies du lotissement et sur la voie débouchant sur la voie publique.

Le type et l'emplacement des panneaux seront indiqués par l'autorité administrative chargée de la gestion des voies publiques intéressées.

Un Stop sera aménagé à l'entrée de l'opération sur la rue du Clos Neur (pose de panneau et lignage réglementaire).

Pour des raisons techniques et/ou à la demande des concessionnaires, la position des réseaux et des tabourets sera susceptible d'être modifiée pendant les travaux.

NOTE DE CALCULS HYDRAULIQUES

I) Données relatives au projet d'aménagement « Le Vinet II » :

Superficie de l'opération : 13931m² (St)

Superficie des espaces verts : 2069m²

Superficie imperméabilisée (voirie-entrée de lots-trottoirs) : 2203m² (SI1)

Superficie cessible : 9659m² - estimation superficie imperméabilisée sur les lots 4025m² (SI2)

Calcul du coefficient d'apport de l'opération, Ca:

$$Ca = [(SI1+SI2) \times 0.9 + 0.1 (St-SI1-SI2)] / St$$

Application numérique : $Ca = 0.5129$

Calcul de superficie active, Sa :

$$Sa = Ca \times St \text{ (en hectare)}$$

Application numérique : $Sa = 0.7146ha$

Calcul du débit de fuite équivalent, q :

Q : débit de fuite retenu est de 0.003 m³/s ou 3 l/s

$$q = 360 \times Q / Sa$$

Application numérique : $q = 2.105 \text{ mm/h}$

Capacité spécifique de stockage, h :

$$h = 28$$

(Instruction technique relative aux réseaux d'assainissement en agglomération - Abaque Ab.7 « Evaluation de la capacité spécifique de stockage des bassins de retenue »)

Volume de stockage, V :

$$V = h \times 10 \times Sa$$

Application numérique : $V = 200 \text{ m}^3$

Le volume total de stockage prévu sur l'opération de « Le Vinet II » est de 228 m³

Le volume de stockage calculé ci-dessus sera créé par la réalisation de deux bassins.

- 1) Le premier bassin, situé sous voirie, sera constitué de buses d'un diamètre de 600mm. La capacité de rétention du premier bassin sera de 32m³.
- 2) Le second bassin sera créé dans l'espace vert à l'Est du projet à l'arrière des lots 40 et 41. Les canalisations en entrée et sortie de bassin seront protégées par de l'enrochement. Un régulateur de débit et une surverse seront installés en sortie de bassin. La capacité de rétention du second bassin sera d'au moins 150m³.

Chaque lot sera équipé ouvrage individuel permettra le stockage et l'infiltration équivalent à 2m³ d'eaux pluviales. Il sera muni d'une surverse branchée en gravitaire sur le réseau EP interne de l'opération. L'équipement individuel projeté sera décrit dans les demandes de permis de construire, sa mise en œuvre sera à la charge des acquéreurs des lots. Cette rétention équivaut à un volume de 46m³.